

Contrat de Garantie Commerciale HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE

1- Conditions de la garantie

Conditions d'application :

Pour bénéficier de cette garantie, HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE doit être appliqué en 2 ou 3 couches pures, avec un minimum de **160 g/m² (grammage total humide)**, conformément au guide d'utilisation figurant sur ce bon de garantie. Le support doit être extérieur, vertical, lisse et composé de l'un des matériaux suivants : Métaux ferreux, métaux non ferreux, métaux déjà peints.

L'application doit être faite dans les 12 mois après l'achat et par une température comprise entre 5°C et 35°C par temps sec et sur une surface préparée comme indiquée dans le guide d'utilisation.

Modalités d'application :

Akzo Nobel Decorative Paints France garantit 8 ans la peinture HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE achetée et appliquée en France Métropolitaine. La garantie HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE prend effet à compter de la date d'achat. Elle couvre tout vice ou défaut de fabrication de la peinture entraînant un écaillage du produit affectant plus de 5% de la surface peinte.

La garantie ne sera pas prolongée au-delà de son terme initial.

La garantie est gratuite.

1 Souscription au contrat

Pour souscrire au contrat de garantie, vous devez compléter et signer le certificat de garantie ainsi que l'attestation joints en deux exemplaires puis nous retourner un exemplaire accompagner d'une copie de la facture, dans les 3 mois suivants la date d'achat de votre produit à :

Akzo Nobel Decorative Paints France - Service Conseil HAMMERITE
29 rue Jules Uhry - 60160 THIVERNY

2 Activer la garantie

Toute réclamation doit être portée à la connaissance du service conseil HAMMERITE au 0 806 807 001 et/ou par mail hammerite@akzonobel.com dans le mois suivant la constatation du défaut en nous retournant une copie du contrat signé, de la facture d'achat, ainsi que le pot fermé et des photos des désordres.

Conditions d'indemnisation :

Akzo Nobel Decorative Paints France assure le remplacement du produit acheté pour toute réclamation acceptée par son service conseil. L'indemnisation exclut tous frais de pose ou dépose éventuels et tout dommage immatériel. Elle tient compte de la date d'application du produit dans les conditions suivantes :

1^{ère} et 2^{ème} années, remplacement à 100% du produit défectueux ; 3^{ème} et 4^{ème} années, 80% ; 5^{ème} et 6^{ème} années, 60% ; 7^{ème} et 8^{ème} années, 50%.

Exclusions :

La garantie HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE ne s'applique pas :

Aux défauts d'aspects autres que l'écaillage ;

Aux surfaces horizontales ou inclinées ;

Aux détériorations résultant d'une application sur un support non conforme au guide d'utilisation (risques de décollement consécutifs à la présence d'humidité, de poussière, de moisissure, à des fixations mal positionnées) ;

Au support présentant des défauts tels que des griffures, des chocs, des encrassements et de détériorations dus à la pollution, au vandalisme ;

En cas de sinistre ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle.

Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des défauts de la chose vendue qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil et L211-1 à L. 211-4 du code de la consommation.

2- Guide d'utilisation HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE

Etape1 – Préparation des supports

- Sur métaux neufs : Dégraisser à l'aide de HAMMERITE DILUANT ET NETTOYANT PINCEAUX suivi d'un dépolissage et d'un dépolissage
- Sur métaux remis à nu : lessiver et rincer à l'eau. Laisser sécher.
- Sur anciennes peintures bien adhérentes, lessiver et rincer à l'eau. Laisser sécher. Dépolir les surfaces lisses ou brillantes et dépolier.
- En cas de présence de rouille pulvérulente ou importante, brosser à la brosse métallique ou poncer au papier de verre, et dépolier.
- Faire un test d'application d'Hammerite Direct sur Rouille sur les surfaces déjà peintes
- En cas de réaction anormale, décaper la peinture avant d'appliquer Hammerite Direct sur Rouille.
- Sur les métaux non ferreux, appliquer le Primaire spécial métaux non ferreux Hammerite avant d'appliquer Hammerite Direct Sur Rouille.

Etape 2- Application

Appliquer par une température entre 5°C et 35°C. Température du support 3°C au-dessus du point de rosée.

Mélanger doucement avant application (pas énergiquement)

Matériel d'application : Brosse soie et rouleau

Rendement préconisé : 10 à 13 m²/l

L'épaisseur requise totale pour une protection anticorrosion : 100 µm secs ou 120 µm humides. Le nombre de couches à appliquer pour atteindre l'épaisseur requise dépendra du support (état de surface, orientation) et du matériel d'application (brosse, rouleau).

Ne pas diluer.

2 à 3 couches seront nécessaires.

Assurez-vous que tous les angles sont bien recouverts.

Etape 3 – Nettoyage et stockage

Après usage, enlever l'excès de peinture des pinceaux et rouleaux puis nettoyer avec du White Spirit.

Précaution d'usage (peinture solvantée) : Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Renseignement de sécurité :

Tel. +33 (0)3 44 31 39 39

Fiche de données de sécurité : www.quickds.com (fournisseur HAMMERITE)

Akzo Nobel Decorative Paints France

29 rue Jules Uhry

60160 Thiverny Tel : 03.44.64.91.00

La **fiche technique** est disponible sur simple demande au service conseil HAMMERITE par téléphone au 0 806 807 001 ou par email à hammerite@akzonobel.com.

Le **fiche de données de sécurité** est disponible par internet via le site www.quickds.com (fournisseur HAMMERITE)

3- Certificat de garantie HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE

Pour souscrire à cette garantie, renvoyez ce document dûment complété sous enveloppe timbrée dans les trois mois suivant la date d'achat à :

Akzo Nobel Decorative Paints France
Service Conseil HAMMERITE
29 rue Jules Uhry
60160 THIVERNY

Nom de l'acheteur: _____

Rue: _____

Ville: _____

Code Postal : _____

Tel : _____

Adresse mail : _____

Adresse du lieu d'application (si différente du domicile) : _____

Nature du support : _____

Surface à peindre en m² : _____

Date de début et de fin de travaux : _____

4- Attestation

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance des clauses de la garantie HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE.

Date :

Signature :

J'inscris ci-dessous le numéro de lot de chaque produit faisant l'objet de la garantie (référence située soit sur l'étiquette du code barre, soit en dessous ou sur le couvercle du pot, soit sur le côté du pot).

HAMMERITE DIRECT SUR ROUILLE

Format pack 0.75 L / 2.5 L	N° de lot

HAMMERITE Primaire spécial métaux non ferreux (si application sur métaux non ferreux)

Format pack 0.75 L	N° de lot

5- Dispositions légales

Conformément aux dispositions de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, les articles suivants sont reproduits intégralement :

L217-4 du code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16 du code de la consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 du code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.